



CONJONCTURE ECONOMIQUE

Par Ugo CASCARANO et Lazar TELLI Gérant PATRIM'ETHIC, Membre ASSEMBLE



Elections américaines du 5 novembre 2024

Le mardi 5 novembre 2024, Donald Trump a été élu avec 312 scrutins contre 226 pour Kamala Harris. Il fallait 270 scrutins pour gagner l'élection.

Comment ont réagi les marchés ?

Les marchés américains ont très vite réagi notamment Tesla qui a augmenté de près de 42 % après la victoire notamment en raison du soutien d'Elon Musk au candidat Républicain. Le S&P 500 a augmenté de 5% après la victoire de Trump, il a légèrement baissé depuis. Enfin, dans le secteur des cryptomonnaies, le Bitcoin (BTC) a augmenté de +55% depuis la victoire de Trump avec un record à 108 135 \$ atteint à la mi-décembre. Le candidat Républicain est en effet favorable à la cryptomonnaie et souhaite faire des Etats-Unis la capitale mondiale des cryptomonnaies. De plus, Gary Gensler, président de la SEC (Securities and Exchange Commission = AMF américain), qui était jusque-là assez réticent aux cryptomonnaies démissionnera le 20 janvier, ce qui permet à Trump de remodeler la SEC avec des nominations favorables à Wall Street et aux cryptomonnaies. De plus, le remplissage des fonds de cryptomonnaies (ETF BTC et ETF ETH) depuis l'élection a participé à la montée des cryptomonnaies dans leur ensemble. Le marché des devises et l'or n'ont pas eu d'impact important suite à l'élection.

Une augmentation des droits de douane ?

Les USA sont les premiers clients de l'UE car ils représentent à eux seuls 20% des exportations de l'UE. Ils sont également les 2^{ème} meilleurs importateurs de l'UE derrière la Chine première. Trump va faire de la Chine et l'UE ses principaux adversaires commerciaux durant son mandat. Trump a déclaré que l'UE « ne prend pas nos voitures, ne prend pas nos produits agricoles, ne prend rien ». Les USA sont en effet en déficit commercial avec l'UE car l'Europe exporte plus de produits qu'elle n'en importe des Etats-Unis.

Pour remédier à cela, Trump souhaite imposer des droits de douane supplémentaires sur tous les produits importés, en instaurant une taxe allant de 10 à 20 % sur les biens fabriqués à l'étranger. Le futur président est un défenseur de « l'Amérique d'abord » et d'un programme protectionniste. Trump a même évoqué l'idée de taxes jusqu'à 60 % sur les produits chinois. Tout cela mène à se questionner sur la politique commerciale de l'UE et notamment de l'Allemagne dont les Etats-Unis sont les premiers partenaires commerciaux avec les exportations automobiles et pharmaceutiques.

Les Chinois qui vont voir les prix de leurs exportations vers les Etats-Unis augmenter vont alors se tourner vers l'Europe. L'UE se tournerait également vers la Chine pour ses exportations. Cependant, pour les entreprises américaines, cela serait potentiellement rentable à court-terme mais sur du long-terme, les droits de douane les empêcheraient d'être compétitive à l'échelle mondiale.

En plus de l'Europe et la Chine, Trump a annoncé lundi 25 novembre vouloir instaurer des droits de douane de 25% sur tous les produits importés du Mexique et du Canada. Trump a justifié cela par « ces taxes resteront en vigueur jusqu'à ce que les drogues, en particulier le fentanyl, et tous les immigrants illégaux arrêtent cette invasion de notre pays ».

Quel avenir pour l'Ukraine et l'OTAN ?

Depuis des années maintenant, Trump critique les Etats membres de l'OTAN, les accusant ne pas assez investir dans leur défense. Selon une cible fixée en 2006, les pays membres de l'OTAN doivent conserver 2% de leur PIB aux dépenses militaires, ce qu'une partie de l'OTAN ne respecte pas. L'OTAN compte aujourd'hui 32 membres dont 23 issu de l'UE.

En ce qui concerne le conflit russo-ukrainien, Trump a prévenu à plusieurs reprises qu'il engagerait des négociations avec Moscou et qu'il mettrait fin à la guerre en 24h. Trump pourrait forcer le président ukrainien à entamer des discussions de paix avec Vladimir Poutine, sous contrepartie de stopper l'aide américaine à l'armée ukrainienne qui est estimée à 57 milliards d'euros aujourd'hui. Pour l'UE, cela serait difficile de combler un tel retrait de l'aide américaine si Trump continu sur cette voie ; Les 27 Etats membres de l'UE totalisent en effet, une aide de 43,5 milliards d'euros de soutien militaire à l'Ukraine.

Trump, un climatosceptique ?

L'avenir pour le climat semble compromis avec l'élection de Donald Trump. Les Etats-Unis sont actuellement les deuxièmes émetteurs de gaz à effet de serre dans le monde, derrière la Chine. Le Républicain veut augmenter la production des énergies fossiles en favorisant le forage et en construisant de nouveaux pipelines. Il pourrait également revenir sur certaines normes antipollution dans les secteurs automobiles.

En 2017, Trump avait décidé de sortir de l'accord de Paris sur le climat, adopté lors de la COP21 fin 2015. Cette décision, devenue officielle en novembre 2020, a été abrogée par Joe Biden dès son arrivée au pouvoir. Avec son retour à la Maison-Blanche, Trump semble déterminé à retirer la signature des Etats-Unis de ce texte qui engage le monde sur la voie d'un réchauffement planétaire sous les 2°C.

La situation a compliqué les négociations de la COP29 qui s'est tenue à Bakou en Azerbaïdjan du 11 au 22 novembre. L'implication des Etats-Unis était assurée par Joe Biden, encore en poste. Il a été alors difficile pour les ambassadeurs américains de prendre des décisions qui seront aussitôt supprimées dès l'arrivée de Trump à la Maison-Blanche.

La colère des agriculteurs français

Depuis le lundi 18 novembre, les agriculteurs manifestent à nouveau pour dénoncer l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur (pays d'Amérique du Sud sauf Venezuela). Le traité, dont un accord de principe a été conclu en 2019 mais qui n'a jamais été signé, vise à supprimer une grande partie des droits de douane entre les deux régions. Le lundi 18 novembre a marqué l'ouverture du sommet du G20 à Brasilia (Brésil), où les discussions autour de cet accord devraient se poursuivre, bien qu'une conclusion semble peu probable.

L'accord prévoit de supprimer plus de 90 % des droits de douane entre le Mercosur et l'Union européenne. Cela permettrait l'importation de nombreux produits sud-américains en Europe, sur la base de quotas spécifiques. Dans le détail, 99 000 tonnes de bœuf par an pourraient par exemple entrer en Europe à un taux préférentiel, ainsi que 60 000 tonnes de riz et 45 000 tonnes de miel sans obstacles tarifaires. De l'autre côté, les droits de douane du Mercosur seraient progressivement éliminés sur des produits européens tels que les voitures, machines, vêtements, vins, fruits frais ou chocolats. Le lithium provenant du Chili serait également au cœur des discussions pour un partenariat stratégique entre le Chili et l'UE sur cette matière première.

Les agriculteurs dénoncent les produits sud-américains défiant toute concurrence car pour eux, les normes environnementales et sociales européennes sont bien plus strictes que celles appliquées dans les pays du Mercosur : « *L'agriculture française et européenne ne supporterait pas longtemps la concurrence déloyale d'un tel afflux de poulets dopés aux antibiotiques, de maïs traité à l'atrazine ou de bœuf responsable de la déforestation* ».

L'accord serait tout de même assorti de mécanismes de sauvegarde, permettant aux deux blocs de limiter temporairement les importations en cas de préjudice grave porté à leur économie. De plus, les pays du Mercosur s'engageraient à reconnaître plusieurs indications géographiques de l'UE, protégeant des produits européens de haute qualité contre la contrefaçon, comme le prosecco italien ou le roquefort français.

Et les finances françaises de 2025 ?

Avec une dette record de 3 200 milliards d'euros (112,9% du PIB) qui augmente d'environ 6 000 € par seconde et un déficit de près de 6% du PIB, on ne peut pas dire que les finances du pays soient bien organisées.

Un effort budgétaire de 60 milliards € était prévu pour le redressement des finances publiques dans le Gouvernement de Michel Barnier.

Les mesures de consolidation portaient prioritairement sur la dépense, qui représente près de 57 % du PIB en France contre moins de 50 % en moyenne dans l'ensemble des pays européens en 2024. Sur les 60 milliards €, les deux tiers (soit environ 40 milliards €) étaient portés par des mesures de réduction de la dépense publique, et les 20 milliards restant sur une hausse des impôts.

Un retournement de situation au sein de l'Assemblée Nationale le mercredi 4 décembre 2024

Que retenir du renversement du Gouvernement de Michel Barnier et quels impacts économiques ?

Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale par Emmanuel Macron et la nomination du Gouvernement de Michel Barnier le 21 septembre dernier, gouvernement qui ne détient pas de majorité, d'après discussions tant politiques ou techniques se déroulent au sein des deux chambres pour décider d'un Projet de Loi de Finances 2025.

C'est ainsi que le mercredi 4 décembre, le Groupe NFP, suite à la décision prise par le Gouvernement de Michel Barnier, de faire adopter le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale sans vote, en utilisant la possibilité juridique offerte par l'Article 49.3 de la Constitution, a décidé de soumettre la censure du gouvernement au vote, censure que le RN a décidé d'adopter, ce qui a entraîné la chute du Gouvernement de Michel Barnier, le nombre des voix du Groupe NFP et de celles du RN additionnées totalisant un nombre de 300, dépassant la majorité atteinte à 288 voix

Risquons-nous un shut-down comme aux États-Unis ?

Non, car il existe plusieurs procédures d'urgences :

Il existe une procédure d'urgence qui est spécifique aux impôts, le « projet de loi spéciale », elle a été adoptée par le Sénat le 18 décembre et promulguée par le Président de la République le 20 décembre. Le texte autorise l'exécutif à continuer à percevoir les impôts, charge au Parlement de l'adopter. Ce qui ne devrait pas poser de problème puisque le RN s'est engagé à le voter, même en cas de censure.

Source : Frédéric Piccard

Etat de situation au 31 décembre 2024

Le 13 décembre 2024, Emmanuel Macron a nommé François Bayrou au poste de Premier ministre. François Bayrou, fondateur du parti Mouvement démocrate dont il est issu, occupe à la fois la fonction de maire de Pau et Premier ministre français.

Son gouvernement est composé de nouveaux et d'anciens ministres (dont 2 anciens 1^{er} Ministre). Parmi eux, on peut citer Bruno Retailleau au poste de ministre de l'Intérieur (Gouvernement Barnier), Elisabeth Borne au ministère de l'éducation nationale (ancienne Première ministre), Manuel Valls au ministère des Outre-mer (ancien Premier ministre) et Gerald Darmanin au ministère de la justice (ancien ministre de l'intérieur). Pour le poste de ministre de l'économie et des finances, François Bayrou a nommé le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, Monsieur Éric Lombard.

A ce jour, aucun budget 2025 n'a été voté à l'Assemblée nationale.

Tensions politiques et conséquences économiques

En 2024, la France a atteint son objectif de retomber sous le seuil annuel des 2% d'inflation et son économie a été plus que résistante. Cependant, la situation politique française s'est nettement endommagée. Et depuis la dissolution du 9 juin, un certain nombre d'indicateurs économiques se sont dégradés.

1. Perte de confiance des investisseurs étrangers.

L'incertitude politique a refroidi les investisseurs internationaux. Près de 49% des dirigeants étrangers ont réduit ou reporté leurs projets d'investissement en France, craignant une instabilité législative et un ralentissement des réformes.

2. Baisse du CAC 40 depuis la dissolution

Les marchés financiers ont réagi négativement à cette instabilité. Le CAC 40 a enregistré une baisse significative depuis le 9 juin retombant sous le seuil des 7 500 points. Il avait dépassé les 8 000 points avant la dissolution. Il est aujourd'hui légèrement en dessous de son niveau du début d'année. Cela reflète les inquiétudes des investisseurs quant à la stabilité économique du pays.

3. Dégradation de la note souveraine.

En mai 2024, l'agence Standard & Poor's a abaissé la note de la France de "AA" à "AA-", citant une détérioration de la situation budgétaire. En décembre, Moody's a suivi la dynamique. Les 3 principales agences de notation sont alors au même niveau de notation pour la dette française. Cependant, les notes attribuées à la France restent très bonnes par rapport à d'autres pays du monde.

4. Tension sur les Obligations du Trésor (OAT).

Conséquences de l'instabilité politique et des cycles économiques, la France emprunte actuellement à 10 ans au même taux que la Grèce. Un pays qui était au bord de la faillite il y a 15 ans, avec un PIB 13 fois inférieur à celui de la France. Même si aucun budget n'a pour l'heure été voté, la France devra commencer à rembourser sa dette en 2025. Pour cela, la France s'apprête à emprunter 300 milliards d'euros sur les marchés dont 174,8 serviront au remboursement de la dette.

Et pour 2025 ? Le gouvernement a fait voter une loi spéciale qui lui permet d'appliquer le budget qui avait été voté pour 2024 pour continuer à financer les services publics, en l'absence de loi de finances pour 2025. Cependant, avec ce budget, la France devrait glisser à 5,3 % de déficit en 2025.

En conséquence, c'est la raison pour laquelle les valeurs du secteur défensif nous semblent pour l'heure à privilégier car ce sont des secteurs qui sont décorrélés de l'économie comme par exemple l'agro-alimentaire, la santé, les télécommunications etc...

Selon Bloomberg, même si la situation semble difficile, la France a de solides institutions, une économie résiliente et le soutien de l'UE. Ce qui la différencie de la Grèce en 2011. De plus, les obligations françaises sont très demandées sur les marchés financiers. Enfin, malgré des indicateurs économiques affaiblis, la France n'est pas en période de récession.

Solidarité Mayotte

Vous pouvez faire un don (déductible à 75 % des impôts) pour les sinistrés de Mayotte auprès de la Croix rouge, Solidarités Internationale, Secours populaire, Mayotte.gouv etc...

Ce qui a changé en France à partir du 1^{er} janvier 2025

A cause de l'absence de loi de finances pour 2025, le barème de calcul de l'impôt sur le revenu n'a pas été revaloriser selon le calendrier traditionnel. De ce fait, le taux de prélèvement à la source reste inchangé pour le moment.

Les retraites de base ont été revalorisées de 2,2 % au 1^{er} janvier 2025.

En ce qui concerne l'épargne, le taux de rémunération du PEL (plan d'épargne logement) est passé à 1,75 % depuis le 1^{er} janvier.

Le montant qui peut être prélevé sur le compte d'un défunt pour les frais d'obsèques est relevé.

Le taux d'usure a été relevé pour le premier semestre 2025.

Depuis le 1^{er} janvier, les salariés des entreprises de 11 à 49 salariés recevront une valorisation financière sous forme de prime de partage de la valeur, de participation, d'intéressement ou d'abondement d'un des supports suivants : PEE, Perco, PER Collectif.

En ce qui concerne la consommation, il n'est désormais plus possible de payer ses courses avec des tickets restaurants.

Le plafond de la sécurité sociale a été réévalué de 1,6 % depuis le 1^{er} janvier. Le PASS s'élèvera à 47 100 € (contre 46 368 € en 2024) et le plafond mensuel à 3 925 € (contre 3 864 € en 2024).

Marchés financiers

	Cours au 1^{er} janvier 2024	Cours au 31 décembre 2024	Variation
Matières premières			
Or (once)	1 870 €	2 510 €	+34,2 %
Pétrole Brent	76 \$	73,8 \$	-2,1 %
Indices			
CAC 40	7 530	7 340	-2,5 %
S&P 500	4 742	5 906	+24,5 %
NASDAQ-100	16 544	21 200	+28,1 %
Cryptomonnaies			
Bitcoin	44 204 \$	93 960 \$	+112,5 %
Obligations			
OAT 10 ans	2,6 %	3,1 %	+17,9 %
Devises			
€ / \$	1 € / 1,10 \$	1 € / 1,04 \$	